



Crésus Salaires

3.4.4 - LPP

3.4.4 - LPP

Comme précédemment, commencez par saisir le nom de votre assureur, son numéro Swissdec et ses coordonnées.

Là encore, entrez ensuite votre numéro de client ainsi que votre numéro de contrat : il s'agit de vos numéros d'identification auprès de la caisse en question. Si vous n'avez qu'un numéro, saisissez-le à la fois comme numéro de client et numéro de contrat.

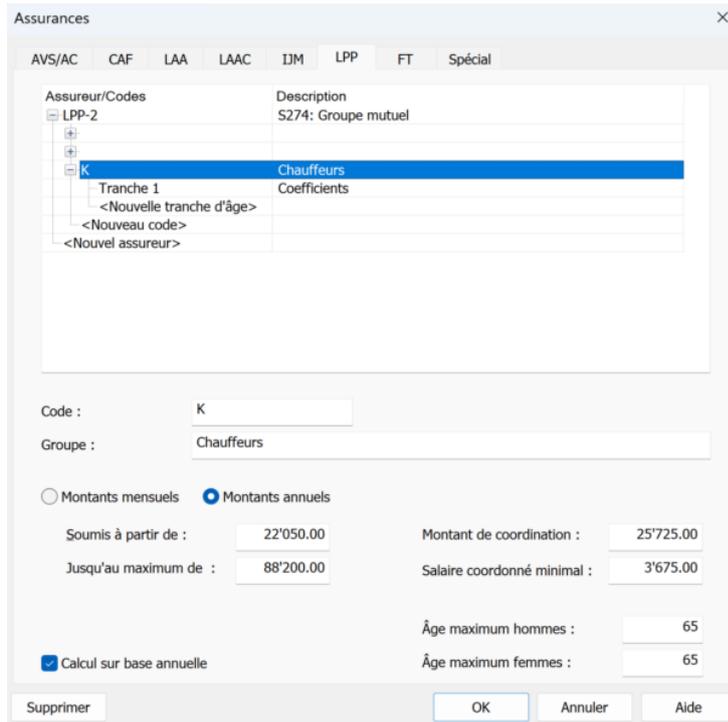
Cliquez ensuite sur *Tranche 1*, et saisissez l'âge à partir duquel la prime LPP sera prélevée chez vos collaborateurs (habituellement « 18 ans ») ainsi que les taux correspondant respectivement à la part de l'employé et à celle de l'employeur (la part de prime supportée par l'employeur doit être au moins égale à celle de l'employé).

Pour ajouter une ou plusieurs tranches d'âge, cliquez simplement sur *Nouvelle tranche d'âge* et saisissez l'âge à partir duquel un collaborateur entrera dans cette nouvelle tranche (par exemple : « 25 ans » ; puis « 35 » dans une nouvelle tranche ; puis « 45 », et enfin « 55 »). L'employé sera automatiquement rattaché à la tranche d'âge correspondante en début d'année.

Le second pilier étant destiné à compléter la rente AVS touchée à la retraite, il n'est pas calculé sur la base du salaire AVS mais sur un montant communément appelé *salaire coordonné*.

En général, votre caisse vous communique les taux de cotisation. Il faut alors définir les montants qui permettront à Crésus de calculer ce salaire coordonné.

Pour ce faire, cliquez sur *Nouveau code* :



The screenshot shows a software window titled 'Assurances' with a tree view on the left and a form on the right. The tree view is expanded to show 'LPP-2' > 'K' > 'Chauffeurs'. The form contains the following fields and values:

Assureur/Codes	Description
LPP-2	S274: Groupe mutuel
K	Chauffeurs
Tranche 1	Coefficients
<Nouvelle tranche d'âge>	
<Nouveau code>	
<Nouvel assureur>	

Code :
 Groupe :

Montants mensuels Montants annuels

Soumis à partir de :	<input type="text" value="22'050.00"/>	Montant de coordination :	<input type="text" value="25'725.00"/>
Jusqu'au maximum de :	<input type="text" value="88'200.00"/>	Salaires coordonnés minimal :	<input type="text" value="3'675.00"/>
		Âge maximum hommes :	<input type="text" value="65"/>
		Âge maximum femmes :	<input type="text" value="65"/>

Calcul sur base annuelle

Buttons: Supprimer, OK, Annuler, Aide

Saisissez le *Code* transmis par votre assureur et définissez un nom au groupe d'employés concernés.

Puis saisissez, dans les champs correspondants, les différentes informations demandées. Celles-ci se trouvent également dans votre contrat d'assurance.

Les valeurs affichées dans la capture ci-dessus sont données à titre d'exemples.

Si votre caisse ne vous transmet pas ces valeurs mais vous communique uniquement le montant des primes à prélever (calculé sur la base d'un salaire annuel approximatif), vous pouvez ignorer les informations ci-dessus. Le montant en question sera à indiquer directement lors de la saisie des données de l'employé.